

Points clés

En 2021, dans les Pays de la Loire :

- **7 cas de dengue** ont été signalés au cours de la période de surveillance renforcée, du 1^{er} mai 2021 au 30 novembre 2021 (*versus* 71 cas de dengue sur la même période en 2020).
- L'ensemble des cas identifiés était **importé**, principalement de La Réunion.
- **Aucun cas de chikungunya ni d'infection au virus Zika** n'a été signalé dans la région.
- **Aucun des 7 cas de 2021 n'a fait l'objet d'une déclaration obligatoire.** Les actions de sensibilisation des partenaires de cette surveillance doivent se poursuivre et être renforcées en amont de la saison 2023.

Introduction

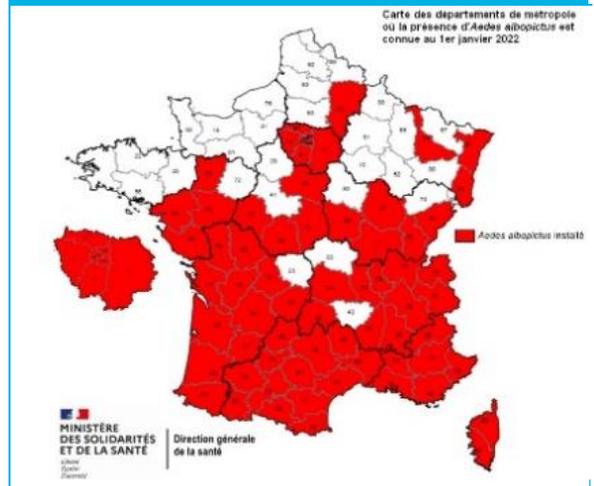
Depuis 2004, le moustique *Aedes albopictus*, dit « **moustique tigre** », connaît une diffusion croissante et continue sur le territoire français métropolitain. Au 1^{er} janvier 2022, 67 départements de la métropole sur 96 étaient considérés comme colonisés en France [Figure 1].

En Pays de la Loire, *Aedes albopictus* a été détecté pour la première fois **en 2014 en Vendée (85)**. Au 1^{er} janvier 2022, il était implanté dans 4 départements de notre région : en **Loire-Atlantique** (Le Pellerin, St-Sébastien-sur-Loire et Rezé), en **Maine-et-Loire** (Trélazé, Bellevigne-les-Châteaux et Les-Garennes-sur-Loire), en **Mayenne** (Château-Gontier) et en **Vendée** (Fontenay-le-Comte et Sainte-Hermine).

L'implantation progressive d'*Aedes albopictus* sur le territoire national est un enjeu majeur de santé publique car ce moustique est un vecteur dans la transmission de maladies virales, dites « **arboviroses** », comme la

dengue, le **chikungunya** et l'**infection à virus Zika**. L'année 2022 est notamment marquée par le signalement de neuf épisodes de cas groupés de **dengue autochtone** dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ([Bilan épidémiologique des foyers de dengue autochtone en métropole en 2022](#), page consultée le 17/10/2022).

Figure 1. Colonisation des départements de France métropolitaine par *Aedes albopictus* au 1er janvier 2022



Ce Point épidémiologique présente le bilan de la surveillance épidémiologique dans les Pays de la Loire au cours de la période de surveillance renforcée du 1^{er} mai au 30 novembre 2021.

Nous remercions les professionnels de santé et acteurs de santé qui contribuent chaque année à la surveillance et la lutte contre la diffusion des arboviroses sur notre territoire.

Sommaire

Page 2 – Dispositif de surveillance renforcée des arboviroses

Page 2 – Conduite à tenir devant un cas de chikungunya, dengue ou Zika, 2022

Page 3 – Bilan épidémiologique 2021 dans les Pays de la Loire

Page 4 – Conclusion

Page 4 – En savoir plus

Dispositif de surveillance renforcée des arboviroses

La dengue, le chikungunya et l'infection à virus Zika sont des **maladies à déclaration obligatoire (DO)**, cela signifie que **tout cas biologiquement confirmé doit être signalé toute l'année et sans délai à l'Agence Régionale de Santé (ARS)** à l'aide du formulaire CERFA dédié, **quel que soit le département de survenue**.

Du 1^{er} mai au 30 novembre, période d'activité du moustique *Aedes albopictus*, une **surveillance épidémiologique et entomologique** renforcée est mise en place sur tout le territoire métropolitain pour ces pathologies.

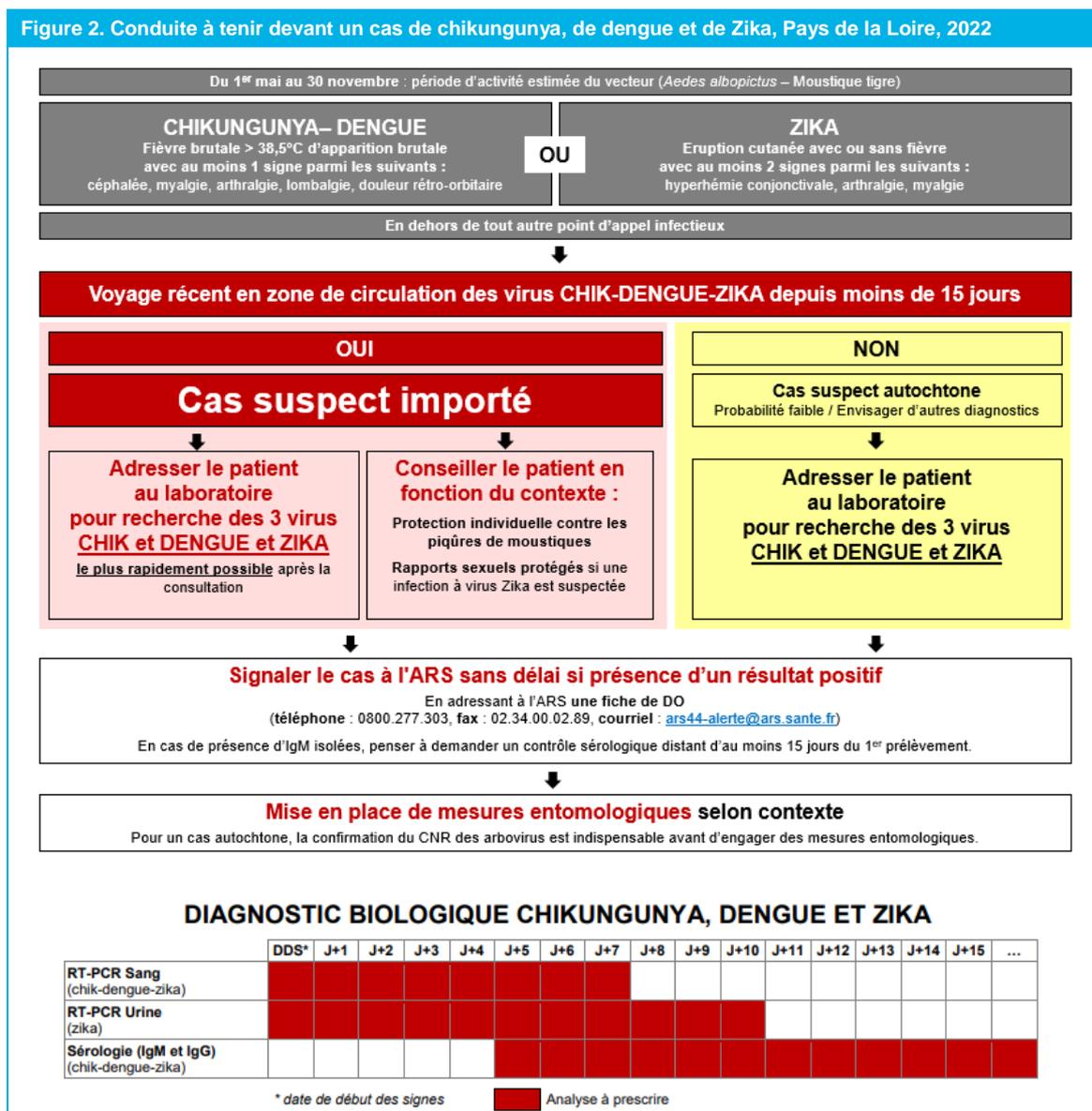
Les objectifs de cette surveillance sont notamment de **prévenir l'installation de chaînes de transmission autochtones** issues de cas importés de zones où ces arbovirus circulent activement (régions intertropicales principalement), de **renforcer la lutte contre les moustiques vecteurs** et de **sensibiliser la population et les professionnels de santé**.

En complément, pendant cette période de surveillance renforcée, la surveillance épidémiologique prend en compte les diagnostics d'arboviroses provenant des laboratoires privés Biomnis et Cerba, qui sont analysés deux fois par semaine par Santé publique France Pays de la Loire : ce système de **rattrapage laboratoire** permet d'identifier et de répertorier les cas qui n'auraient pas été déclarés par le système de DO.

Chaque cas signalé déclenche alors une investigation épidémiologique et entomologique afin de déterminer **le statut importé ou autochtone du cas**, investiguer la **présence du moustique tigre** sur les lieux fréquentés par le cas pendant sa période de virémie (J-2 à J+7 à partir du début des signes) et, le cas échéant, mener des **actions de lutte anti-vectorielle** (destruction des gîtes larvaires, traitements adulticides et larvicides effectués en Pays de la Loire par le laboratoire Inovalys).

Conduite à tenir devant un cas de chikungunya, dengue ou Zika, 2022

Figure 2. Conduite à tenir devant un cas de chikungunya, de dengue et de Zika, Pays de la Loire, 2022



Bilan épidémiologique 2021 en Pays de la Loire (données extraites le 28 février 2022)

En Pays de la Loire pendant la période de surveillance renforcée en 2021, **7 cas confirmés de dengue** ont été signalés, principalement pendant les mois de juin (3 cas) et d'août (3 cas) [Figure 3].

Il n'y a eu **aucun cas de chikungunya, ni d'infection à virus Zika** signalé dans la région [Tableau 1].

Aucune DO n'a été reçue par l'ARS pour l'ensemble des cas signalés pendant la période de surveillance renforcé 2021.

La totalité des signalements provenait du **système de rattrapage laboratoire**.

Le délai médian entre la date de début des signes et le signalement du cas était de **12 jours**.

Tous les cas confirmés étaient en **période de virémie** (J-2 à J+7 à partir du début des signes) pendant qu'ils séjournaient en Pays de la Loire.

La répartition géographique des cas signalés sur cette période dans la région était relativement homogène bien que majoritaire en **Loire-Atlantique** [Tableau 1].

Figure 3. Nombre de cas d'arboviroses déclarés par mois de signalement au cours de la période de surveillance renforcée, Pays de la Loire, 2021

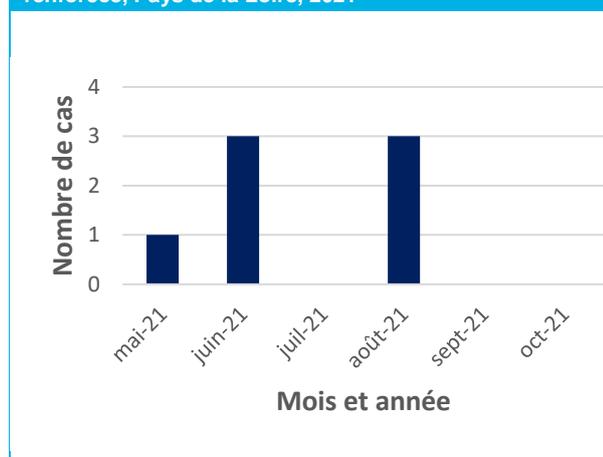


Tableau 1. Nombre de cas confirmés d'arboviroses par département au cours de la période de surveillance renforcée, Pays de la Loire, 2021

Département	Cas confirmés		
	Dengue	Chikungunya	Zika
Loire-Atlantique (44)	3	0	0
Maine-et-Loire (49)	1	0	0
Mayenne (53)	1	0	0
Sarthe (72)	1	0	0
Vendée (85)	1	0	0
Pays de la Loire	7	0	0

Tous les cas étaient **importés**, majoritairement de **La Réunion** [Figure 4], où une épidémie de dengue a eu lieu entre les mois de février et juillet 2021.

L'âge médian des cas était de **31 ans** (min 23 ans – max 65 ans) et les **femmes** représentaient plus de 70% des cas (5/7). Sur ces 7 cas, **4 cas ont été hospitalisés** et aucun décès n'a été recensé [Figure 5].

Figure 4. Pays d'importation des cas confirmés d'arboviroses au cours de la période de surveillance renforcée, Pays de la Loire, 2021

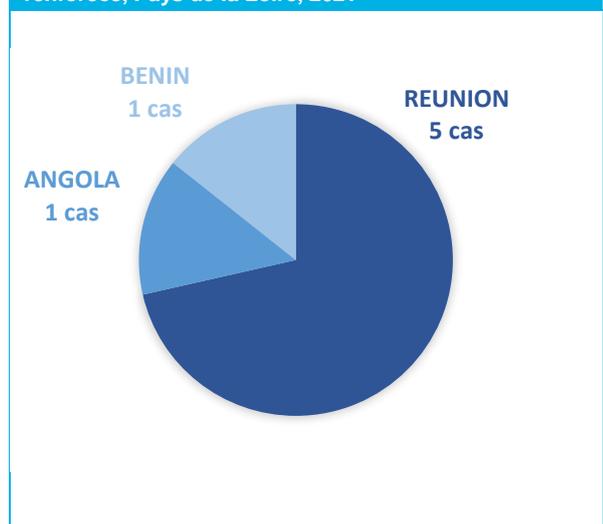
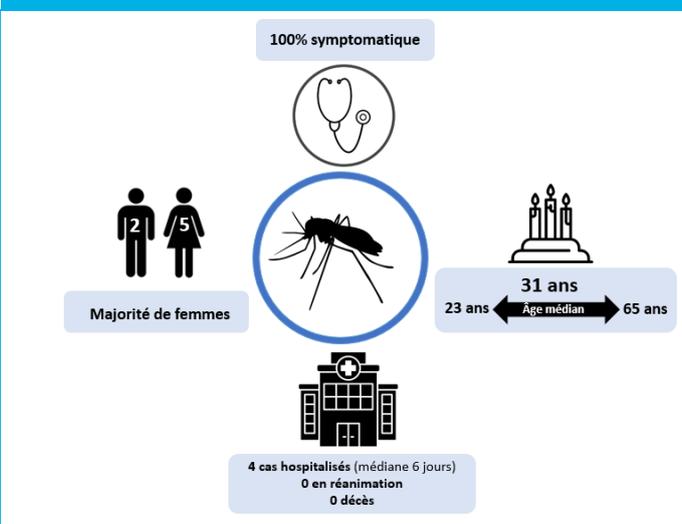


Figure 5. Caractéristiques des cas confirmés au cours de la période de surveillance renforcée, Pays de la Loire, 2021



Conclusion

Le nombre de cas d'arboviroses signalés en 2021 était **en forte baisse** par rapport à l'année 2020 (7 cas de dengue en 2021 contre 71 cas en 2020). Cette diminution pourrait être expliquée en partie par le fait **qu'aucune épidémie d'arboviroses n'était en cours en 2021 dans les Antilles françaises** au moment de la surveillance renforcée, contrairement à l'année 2020. De plus, pendant l'année 2021, **la pandémie mondiale de Covid-19 a continué d'impacter la circulation entre les pays.**

Dans le contexte d'une implantation croissante d'*Aedes albopictus* sur le territoire ligérien, **l'absence de déclaration obligatoire pour la totalité des 7 cas identifiés dans la région en 2021 interpelle.** Un **renforcement des mesures de sensibilisation des acteurs de terrain**, notamment auprès des déclarants (médecins et biologistes), **paraît nécessaire en amont de la saison 2023.** Les professionnels de santé et les laboratoires ont un rôle majeur dans cette surveillance et ce tout au long de l'année. Leur mobilisation concernant la déclaration obligatoire doit se poursuivre pour permettre une surveillance réactive de ces arboviroses, notamment au cours de la période de surveillance renforcée.

En savoir plus

Dossiers thématiques Santé publique France : la [dengue](#), le [chikungunya](#), le [Zika](#)

Dossier thématique ARS Pays de la Loire : [Aedes albopictus](#)

Formulaires CERFA : [dengue](#), [chikungunya](#) et [Zika](#)

Pour signaler la présence du moustique tigre : www.signalement-moustique.fr

Les mesures de prévention face au moustique tigre : [voyage dans une zone à risque](#), [éliminons les lieux de ponte](#)

Centre national des arbovirus : www.cnr-arbovirus.fr

Actualité 2022 : [Foyers de cas autochtones de dengue en France métropolitaine](#)

Le point épidémi



Remerciements à nos partenaires :

- L'ensemble des professionnels de santé (médecins et biologistes) participant à la surveillance
- Les équipes de l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire chargées de la veille sanitaire et de la santé environnementale
- Le Centre National de Référence (CNR) des Arbovirus
- Les laboratoires Biomnis et Cerba
- Le laboratoire Inovalys

Rédacteur en chef

Lisa King
Responsable de
Santé publique France Pays de la Loire

Equipe de rédaction

Noémie Fortin
Elise Chiron
Julie Prudhomme
Tiffany Doré
Sophie Hervé
Ronan Ollivier
Delphine Barataud
Pascaline Loury
Anne-Hélène Liebert
Florence Kermarec

Diffusion

Santé publique France Pays de la Loire
17, boulevard Gaston Doumergue
CS 56 233
44262 NANTES CEDEX 2
Tél : 02.49.10.43.62
Fax : 02.49.10.43.92
Email : cire-pdl@santepubliquefrance.fr

Retrouvez nous sur : www.santepubliquefrance.fr

Twitter : [@sante-prevention](https://twitter.com/sante-prevention)